

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 27 octobre 2020 - 19H30**

**Présents** : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, FALKENAU Carole, BERNARDIN Ludovic, JOUBERTON Philippe, BOSQUET Laurence, BRUNET David, EL MANDILI Amal, ROSSIGNOL Alexis.

**Absents excusés** : M. MASSON René (procuration à Mme Mège), Mme BUFFARD Frédérique (procuration à Mme Garrachon)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations au Maire
- Travaux
- Affaires financières et administratives
- Affaires foncières
- Assainissement
- Personnel
- Syndicats
- Communauté de communes
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Les comptes-rendus des réunions du conseil municipal des 25 août 2020, 14 septembre 2020 et 29 septembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de se réunir à huis clos en raison de la crise sanitaire. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire demande de respecter une minute de silence en mémoire de M. Samuel Paty enseignant assassiné dans des conditions tragiques.

Demande de M. le Maire : Ajouter à l'ordre du jour du point Assainissement « Etude diagnostique de l'assainissement dans le bourg et à Comps. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

**DELEGATIONS AU MAIRE :**

Le Maire a mis en paiement les factures suivantes :

- TOURNOBOIS - Restauration couvertures Maison des Jeunes et Maison de la Solidarité 906 €
- DMMJB - Honoraires EHPAD - 1 512 €
- ACTIV'EXPERTISE - Diagnostic logement de la Poste - 250 €
- REALITES - Modification PLU - 240 €
- FRANS BONHOMME - Fournitures assainissement autonome de la cabane de chasse 1 155,06 €
- CENTRE FRANCE - Annonce modification PLU - 351,06€

**TRAVAUX :**

- Ecole maternelle : Dans le cadre des futurs travaux de l'école maternelle et suite au plan de relance de la Région, l'Aduhme serait susceptible d'apporter des financements complémentaires grâce à des crédits européens. L'Aduhme est un organisme départemental pour la maîtrise de l'énergie. Il peut proposer un cahier des charges avec un appui technique. Il conseille de prendre un bureau d'études pour la réalisation des travaux à exécuter. Les délais imposés par la Région sont très courts, le projet doit être déposé avant fin mars 2021 pour une réalisation des travaux avant juin 2021. Cependant,

si le projet ne peut se réaliser dans les délais, la Commune, pour profiter du plan de relance de la Région, limitera son volume et elle consultera des entreprises par devis pour les peintures, changement de chaudière, menuiseries extérieures.  
L'acquisition de tables et chaises pour l'école élémentaire pour un montant de 13 000 € pourrait également faire l'objet d'une demande de subvention.

Cependant, le Maire sollicite un accord de principe du Conseil municipal pour recruter éventuellement un bureau d'étude, voire un architecte selon les besoins d'accompagnement du dossier. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Panneau d'informations : Le panneau d'affichage lumineux est en service. Une formation des agents de la mairie et des élus est prévue ce jeudi 29 octobre afin d'avoir une bonne maîtrise de cet équipement. La commission devra mettre en place son fonctionnement sur l'intensité, le coupure de nuit, etc... Elle devra également examiner les conditions d'utilisation gratuite auprès des associations et payantes pour des organismes extérieurs dans le cadre d'un contrat annuel.

- Panneaux photovoltaïques : Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de participer à l'opération d'installation de panneaux photovoltaïques avec le projet « Solaire Dôme » de la Communauté de Communes pour un bâtiment communal (Bâtiment des services techniques). Le Conseil départemental a décidé de verser une subvention de 5 000 € par installation qui permettra de réduire la participation communale. Coût du projet selon l'estimatif : 19 000 € - 5 000 € (participation CD 63) = 14 000 €.

- Voirie 2021 : Pour l'année 2021, le projet de voirie communale a été transmis à la Communauté de Communes CSM pour estimation. Lorsque les coûts seront évalués, la proposition qui pourrait être faite au Conseil et à définir par la commission serait de rester dans l'enveloppe de 35 000.00 € de voirie par an. Les secteurs identifiés pour 2021 sont : un tronçon entre Sagnes et le Pont du Bouchet sur 280 ml, un tronçon rue des Bruyères entre la route de la déchèterie et l'avenue de la gare sur 200 ml, un tronçon sur Farges en direction de l'intersection menant à Montvert sur 200ml. A voir certains secteurs sur la route de Comps en traitement sous forme de Blow-patcher.

- Bâtiments Gendarmerie : Dernièrement, une réunion a eu lieu avec les responsables de la gendarmerie concernant l'ensemble des bâtiments de la gendarmerie, logements de fonction et caves. La construction du bâtiment a eu lieu dans les années 1985. Les travaux d'entretien courants ont été effectués au fil des années et sont à la charge de la collectivité propriétaire du bâtiment qui perçoit un loyer annuel. Des travaux plus conséquents de rénovation dus à l'ancienneté du bâtiment s'avèrent nécessaires suite à un état des lieux qui a été effectué en commun lors de cette réunion. Un cadre financier est défini à cet effet par les services de la gendarmerie avec une participation de 6% du montant des travaux TTC et ce pendant 17 années.

La commission en charge des bâtiments va se saisir de ce dossier afin de déposer un dossier de réhabilitation.

#### **AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES :**

- Taxe d'aménagement : Le Maire indique que la taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et les installations et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle comprend une part communale et une part départementale. La part communale a été fixée à 2.25 % par délibération du 28 novembre 2017. Le Maire propose de maintenir la taxe à 2.25 %. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Logement de la Poste : Le Maire rappelle au Conseil municipal la location de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de La Poste à la Gendarmerie de 2012 à 2017. La Gendarmerie des Ancizes ne dispose que de six logements et il est nécessaire que chaque gendarme ait un logement de fonction pour assurer sa mission ainsi que les permanences. La commune a loué à la Gendarmerie deux logements : à l'école élémentaire et au 1<sup>er</sup> étage de La Poste, où le chauffage est commun avec le bureau de poste situé au rez-de-chaussée. Les services de la Gendarmerie ont sollicité la Mairie afin de revoir le montant des charges de chauffage qui leur semblent trop importantes pour ce logement. Lors de la signature du bail, il avait été défini un loyer de 475.00€ et une participation aux charges de chauffage de 145.00€ représentant la moitié du coût mensuel

(tarif 2017). Or, le coût mensuel du chauffage représentait un montant élevé de 290.00€/mois. Le Maire demande de revoir le montant de la participation chauffage. Il propose au Conseil municipal la prise en charge rétroactive des 2/3 de la facture de chauffage par la Commune et d'appliquer 1/3 pour la Gendarmerie, ce qui paraît plus équitable en termes de charges de chauffage.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour réaliser la facturation sur cette base de 2015 à mai 2017.

- Règlement intérieur du Conseil municipal : Depuis l'élection de mars 2020, les Conseils municipaux de plus de 1 000 habitants sont tenus de mettre en place un règlement intérieur afin de définir les règles et le fonctionnement de l'assemblée délibérante constituée par le Conseil municipal. L'Adjointe en charge de la communication a proposé et transmis au Conseil un document de travail. Le Maire demande à l'assemblée de l'amender éventuellement et de le valider. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le règlement intérieur pour la nouvelle mandature 2020-2026, d'apporter si nécessaire des modifications en cours de mandat.

#### **AFFAIRES FONCIERES :**

- DIA : le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain pour la parcelle AT 780 d'une superficie de 2 627 m<sup>2</sup> au prix de 45 000 €.

- Echange de terrain : Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a été sollicité par un habitant pour un échange de terrain avec la Commune, concernant une partie de chemin contre une surface identique à prendre dans la parcelle AN 172. Le chemin sera déplacé de quelques mètres sur la parcelle. Le demandeur s'engage à prendre en charge tous les frais de bornage et de notaire relatifs à ce dossier. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'échange de terrain dans ces conditions.

- Déclassement de la voie communale « Allée des Sapins » pour cession : Le Maire expose au Conseil municipal que les bâtiments des Cités Croix-Mallet appartenant à l'entreprise ERAMET doivent faire l'objet d'une réhabilitation en pension de famille par le Collectif Pauvreté Précarité, avec le bailleur social Auvergne Habitat. Le Maire souhaite déclasser la voie communale desservant les cités Croix-Mallet « Allée des Sapins » afin de la céder gratuitement à l'entreprise ERAMET, pour qu'elle soit intégrée au projet. Une demande sera effectuée aux services compétents si cette aliénation peut s'effectuer sans la réalisation d'une enquête publique de déclassement, du fait qu'un seul propriétaire est concerné par cette voie. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le principe de la cession.

- Gare SNCF : Dans le cadre du projet de la « Mission Stéphane Bern » et du chèque de 500 000.00€ attribué par la Fondation du Patrimoine, la première étape était la réalisation et la mise en place du vélo rail au départ de la gare des Ancizes par la Communauté de Communes CSM. La seconde étape concerne la réhabilitation de la maisonnette, de la gare et du hangar attenant. L'estimatif financier prévu pour la rénovation s'élève à : 500 000.00€ HT. Pour la suite du programme, il s'agit de définir le porteur de projet : Communauté de communes ou Commune.

Lors des interventions précédentes, le Maire avait souvent évoqué l'achat ou la mise en place d'une convention pour la gare. Il semblerait qu'une convention soit plus intéressante pour la collectivité. En effet, elle n'occasionne pas de frais particulier, alors que l'achat représente un coût. Il existe de nouveaux outils déclinés par la SNCF susceptibles de motiver le choix d'une convention. Une filiale de la SNCF baptisée « Gare&Connexions » lance un projet « 1001 gares » qui permettrait de sauver ce patrimoine. Il serait opportun de rentrer dans ce dispositif avec des aides potentielles.

#### **ASSAINISSEMENT :**

- STEP de Tournobert : Le début des tests est conditionné par le raccordement électrique de la STEP au réseau. L'entreprise SERANGE est intervenue pour terminer les travaux et doit transmettre les éléments du DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) à ENEDIS pour que le raccordement soit effectué. Du fait de ce retard et de l'indisponibilité de la SCATE (sous-traitant automatique), le début des tests se fera au mieux à partir du 9 novembre.

- Point d'avancement des autres travaux lors de la réunion de mardi 27/10 : A voir en particulier d'éventuelles moins-values, notamment du non-remplacement de la clôture extérieure.

- Sur le site du Chauffier la remontée des boues liquides vers la lagune de Tournobert est opérationnelle. Un branchement électrique provisoire a été réalisé en attente du déplacement du disjoncteur placé dans l'ancienne station : devis à faire par ENEDIS après passage le 4 novembre.

- Tranche conditionnelle n° 4 : L'agence de l'eau Loire / Bretagne ne subventionne pas les travaux dits ponctuels pour les communes qui ne sont pas classées ZRR (zone revitalisation rurale). Donc seules les parties concernant Les Combes (76 000 €) et Le Boucheix (13 000 €) restent subventionnables. Une demande de subvention a également été faite au Conseil Départemental (20 ou 25%).

Les travaux possibles à l'automne 2021 pourraient donc être la remontée de la station du camping (coût 78 000 €) et La Brousse (coût 11 000 €). Le changement prévu des 66 regards (pour un coût de 172 000 €), plus les 20 regards de l'Avenue de la Gare seront donc reportés.

- Etude diagnostique d'assainissement : Pour envisager d'autres travaux en 2021, et en particulier la remontée de la station du camping de Comps vers la STEP de Tournobert, une actualisation partielle de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de 2014 doit être réalisée : le cabinet C2EA a fait une proposition à 20 200 € HT (subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau et du CD 63), avec un délai de réalisation de 6 mois. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis du cabinet C2EA d'un montant de 20 200 € HT, et de demander l'attribution des subventions au titre du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

- Travaux d'assainissement Tranche 3 - Avenant n° 1 au marché de travaux : Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux évolutions et à l'optimisation des travaux réalisés pour la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées de Tournobert, plusieurs décisions ont été prises par le Maire pour certains travaux sur les conseils du fermier et de la maîtrise d'œuvre. Pour ce faire, le présent avenant n° 1 prend acte des moins-values et plus-values de ces décisions pour un montant de 48 188 € HT, soit 57 825.60 € TTC. Le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 à l'unanimité.

- Contrat d'affermage : Le Maire et l'Adjoint reçoivent le directeur adjoint de la Semerap M. Abelard jeudi 29 octobre concernant un avenant au contrat d'affermage pour la nouvelle station. Le Maire propose au Conseil municipal de faire venir le syndicat de la SEMERAP au même titre que Sioule et Morge pour une explication de leur fonctionnement devant le Conseil municipal.

#### **PERSONNEL :**

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion aux missions proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

- Mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023,
- Mission de médiation préalable obligatoire (avenant n° 1) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

#### **SYNDICATS :**

- SMADC : Adhésion de la commune de Saint Eloy les Mines au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles : le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- SIEG : Aménagement du réseau électrique basse tension aux Cerisiers. L'estimation des dépenses de génie civil correspond aux conditions économiques actuelles et s'élève à : 25 000 € HT. La participation de la commune est de 50 %, soit 12 500 € HT. Le Conseil municipal décide de prendre plus de renseignements sur ce projet et de l'ajouter à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

- Désignation à la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer : Mme Isabelle Mège et M. Ludovic Bernardin.

#### **COMCOM COMBRAILLES SIOULE ET MORGE :**

- Projet de territoire : Une première réunion du projet de territoire de la Communauté de Communes CSM a eu lieu le samedi 03 octobre à Combronde. Cette réunion a permis de

faire un état des lieux et des compétences de l'intercommunalité. Le questionnaire complété par les conseillers municipaux a été transmis avec les propositions de chacun. Concernant la suite du déroulement du projet de territoire, un entretien d'une heure aura lieu dans le courant du mois de novembre avec chaque Maire.

- Défibrillateurs ERP : La loi oblige les communes à installer des défibrillateurs dans les Etablissements Recevant de Public (ERP) à partir de 2021. Un groupement d'achat de DAE a été proposé par la Communauté de Communes CSM afin de mutualiser une commande pour l'ensemble du territoire communautaire. Afin d'élargir le champ d'actions des DAE, il est proposé de les installer à l'extérieur des bâtiments. Le coût estimatif d'un défibrillateur peut être compris entre 1 200.00€ et 1 500.00€. Il est proposé d'acquérir 5 défibrillateurs et de les répartir comme suit : à Comps pour desservir l'église et le bâtiment de l'ancienne école, devant la gendarmerie pour desservir la gendarmerie, l'école élémentaire et l'école maternelle, à la Mairie pour desservir la maison des jeunes, la poste, l'église, la maison Batisse, la maison de la solidarité, devant le foyer rural et l'office de tourisme, au stade pour les vestiaires, le club house du CRAC et la salle sous les vestiaires.

- EHPAD : Une nouvelle réunion aura lieu jeudi 29 octobre sur le terrain de L'EHPAD avec toutes les parties prenantes pour faire un point avec le cabinet Géoval sur les accès et sur les coûts estimatifs du projet de voirie. Un courrier a été envoyé par le Président de la Communauté de Communes CSM concernant les montants de prise en charge pour la voirie et les accès de l'EHPAD.

- Logements adaptés : Un questionnaire va être lancé au début du mois de novembre jusqu'au mois de décembre sur les besoins éventuels en logements adaptés auprès des personnes de plus de 60 ans. Il va toucher 3 500 personnes sur 17 communes du territoire. L'étude porte sur les éventuels souhaits en termes d'habitat des personnes séniors qui se retrouvent seules. L'EHPAD actuel qui sera libéré dans 2 à 3 ans pourrait constituer à terme des locaux adéquats pour ce type de projets selon les résultats de l'étude.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Situation des Aciéries Aubert et Duval :

- \* Réunion sur le site des Ancizes-Comps avec le Directeur des Aciéries, les parlementaires, le président de la Communauté de Communes
- \* Présence de Conseillers municipaux à la « Marche pour l'emploi du 17 octobre 2020 »
- \* Rendez-vous avec M. Frédéric Bonnichon, Maire de Châtel-Guyon et conseiller régional
- \* Dossier Aubert et Duval a été remis à la Ministre des Armées lors de sa venue à l'AIA le 15 octobre 2020.

- Rendez-vous avec les responsables de La Poste : Pour rappel, le bureau de la Poste est ouvert sur une amplitude de 25h par semaine depuis 2015 puis de 24 h en 2018. En raison d'une baisse de la fréquentation, le bureau de la Poste aurait dû passer à seulement 12 h d'ouverture par semaine ces dernières années. Une transformation en agence postale a été évoquée et pourrait s'envisager courant 2021.

- Courrier adressé par le SMADC à l'ARS : recherche de dentistes pour le territoire des Combrailles.

- SICTOM de Pontaumur/Pontgibaud :

- \* Achat de gobelets
- \* Point sur déchèterie (pancarte)
- \* Plateau de broyat (création)
- \* Acquisition d'un broyeur

- Comité des Fêtes : Mme Thauvin lance un appel à participation pour la préparation de la prochaine fête patronale de 2021.

- Matériel informatique : en février 2020, l'Association des Maires ruraux proposait des dons de PC d'occasion. Une demande avait été initiée. 10 PC (unité centrale, claviers) ont pu être donnés. L'Adjointe à la Communication est allée chercher les PC au siège de l'AMR à Issoire. Ce don de PC est au profit des écoles.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.